

OMPI



MM/A/40/4

ORIGINAL : anglais

DATE : 15 août 2008

F

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

**UNION PARTICULIÈRE POUR L'ENREGISTREMENT INTERNATIONAL DES MARQUES
(UNION DE MADRID)**

ASSEMBLÉE

**Quarantième session (23^e session extraordinaire)
Genève, 22 – 30 septembre 2008**

EMPRUNT HYPOTHECAIRE POUR L'IMMEUBLE DE L'UNION DE MADRID

Document établi par le Bureau international

1. Il est rappelé que l'Union de Madrid est propriétaire d'un immeuble d'habitation à Meyrin, dans le Canton de Genève. Cet immeuble a été acheté en 1974 sur décision de l'Assemblée de l'Union de Madrid prise en 1972 (document MM/A(Extr.)/III/4), afin d'assurer aux réserves de l'Union un taux raisonnable de rentabilité.
2. Dans le bilan de l'Organisation, la valeur imputée à cet immeuble est d'environ 3,4 millions de francs suisses, le financement étant en partie assuré par un emprunt hypothécaire d'un montant de 876 000 francs suisses, actuellement détenu auprès de la Banque Cantonale de Genève.
3. L'emprunt initial de 1 820 000 francs suisses a été contracté auprès de l'Union de Banques Suisses en août 1975. Le montant restant à payer au 30 juin 2008 est de 876 000 francs suisses, et au total 944 000 francs suisses ont été remboursés depuis l'obtention du prêt. Depuis cette date, 36 400 francs suisses sont remboursés tous les ans sous forme de versements trimestriels. La charge financière annuelle pendant l'exercice financier 2006-2007 s'est élevée à 44 000 francs suisses (soit un taux annuel de 2,35%).

4. Étant donné que l'immeuble a été acheté à titre de placement et qu'au 31 décembre 2007 le fonds de réserve de l'Union de Madrid se montait à quelque 39,8 millions de francs suisses et que le reliquat du prêt hypothécaire est relativement modeste (876 000 francs suisses), il est proposé de le rembourser intégralement et pour cela de prélever la somme nécessaire sur ledit fonds de réserve.

5. Pour information, l'immeuble de l'Union de Madrid est entièrement loué et en 2007 le revenu obtenu s'est élevé à environ 344 000 francs suisses, ce qui représente un taux de rentabilité sur le capital investi de 10,1%.

6. L'Assemblée de l'Union de Madrid est invitée à approuver le remboursement de l'emprunt hypothécaire contracté pour l'immeuble de l'Union de Madrid et le prélèvement du montant nécessaire sur le fonds de réserve de l'Union.

[Fin du document]